

Barème des honoraires



Négociateur : Vincent Guillaumé

Mandat de recherche premium habitation et commercial:

NB : Les honoraires mandat de recherche et de ceux du mandat de vente peuvent s'ajouter.

Prix du bien immobilier	Honoraires fixes
De 0 à 30 000 euros	4 997 euros TTC
De 30 001 à 70 000 euros	5 997 euros TTC
De 70 001 à 100 000 euros	6 997 euros TTC
De 101 à 200 000 euros	7 997 euros TTC
De 201 001 à 300 000 euros	9 997 euros TTC
300 001 à 400 000 euros	11 997 euros TTC
400 001 euros et +	14 997 euros TTC + 1000 euros TTC par palier de 100.000 euros

Mandat de vente habitation et commercial :

NB : Les honoraires mandat de recherche et de ceux du mandat de vente peuvent s'ajouter.

Prix du bien immobilier	Honoraires maximums
De 0 à 100 000 euros	10 % avec un minimum de 7 000 euros TTC
De 100 001 à 200 000 euros	9 % avec un minimum de 10 000 TTC
De 200 001 à 400 000 euros	8 %
401 000 euro et +	7 %

Mandat de location résidentiel:

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.

2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils ci-dessous.

Zones :

-Très tendue

Montant maximum TTC** 10,80 € / m²

-Tendue 9,00 € / m²

-Reste du territoire : 7,20 € / m²

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs.